

LE RENFORCEMENT ET LA PERENNITÉ DE LA DGFiP : UNE NÉCESSITÉ. PARTIE 3

LA GESTION FISCALE

SIP (LE SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS)

Les Services des Impôts des Particuliers (SIP) sont percutés de plein fouet par des réformes majeures telles le prélèvement à la source et la réforme de la fiscalité locale.

Solidaires Finances Publiques dénonce la volonté de l'administration d'accroître les compétences inter-administratives en plus de celles de la gestion fiscale.

L'amélioration du rôle des SIP en matière de renseignement du public ne peut se faire au détriment des autres missions dont notamment le contrôle fiscal. L'érosion des effectifs et la dilution des compétences ont ouvert une brèche béante dans le contrôle fiscal de proximité.

Le constat est sans appel : la fraude aux Réductions et Crédits d'Impôt (RI / CI) s'est installée durablement, alimentée par un manque d'effectifs de plus en plus prégnant.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, le retour du Contrôle sur Pièces (CSP) dans les SIP s'impose comme une réponse pragmatique et essentielle. En retrouvant un rôle actif dans la vérification des dossiers, les agents regagneraient en expertise et en motivation. Les Pôles de Contrôle des Revenus et du Patrimoine (PCRP) pourraient se recentrer sur les affaires les plus complexes.

De même, la question du recouvrement doit être repensée et celle de la qualité de l'accueil se pose, avec 25 % des personnels supprimés depuis 2015. La campagne GMBI a par ailleurs montré le besoin et les attentes importantes des usagers en matière d'aide et d'accompagnement.

Autre sujet, celui du transfert du recouvrement forcé vers les Pôles de Recouvrement Spécialisés (PRS). Ces pôles, calibrés pour des créances de grande ampleur, ne sont pas adaptés à la gestion des petites sommes qui constituent l'essentiel du recouvrement forcé en SIP. Maintenir cette fonction dans les SIP garantirait une meilleure efficacité, en évitant d'alourdir inutilement les PRS et en assurant une prise en charge rapide et ciblée des dettes des contribuables.

Solidaires Finances Publiques est très réservé concernant l'augmentation de la polyvalence demandée aux agents et agentes, que ce soit au niveau des services d'accueil ou de la gestion (assiette/recouvrement). Si cette polyvalence est mise en place, elle ne doit se faire que dans le cadre du volontariat et en préservant la technicité et les connaissances professionnelles des agent.es.

Au-delà de simples ajustements organisationnels, ces demandes reflètent un enjeu crucial : la préservation d'un service public de qualité, où les agent.es disposent des ressources nécessaires pour exercer pleinement leurs missions. Les SIP doivent demeurer des espaces de proximité, d'expertise et d'humanité. Ce sont ces conditions qui permettront aux SIP de continuer à remplir leur rôle fondamental : assurer une fiscalité juste et accessible à tous.

Solidaires Finances Publiques exige :

- la reprise par les SIP de l'exercice des missions de contrôle (de la réception du contribuable au contrôle sur pièces),
- l'engagement des premiers actes de poursuites contentieuses dans les services de gestion,
- des marges de manœuvre rendues aux SIP, par l'arrêt des suppressions d'emplois et une vraie prise en compte des charges de travail réelles des personnels.
- la création et la pérennisation des cellules d'accueil, sans transformer les SIP en structures administratives polyvalentes.
- le maintien d'une expertise foncière locale, en favorisant la création de cellules foncières ou d'antennes SDIF / CDIF dans chaque SIP.
- la conservation du recouvrement forcé au sein des SIP afin de gérer efficacement les créances de petite envergure.



SIE (LE SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES)

Depuis leur création en 2006, les SIE ont pour rôle d'informer et d'accompagner les PME dans toutes leurs démarches fiscales, depuis leur création jusqu'à leur éventuelle cessation. Les personnels de la DGFiP y suivent les déclarations de résultats, de TVA, de CFE, de CVAE, le paiement des différents impôts professionnels, mais aussi les remboursements de certains crédits de TVA.

Longtemps considérés comme « l'interlocuteur unique » des PME mais aussi des professions libérales, des artisans, des commerçants et des agriculteurs, les SIE ont subi, ces dernières années, d'importantes transformations : les suppressions de postes, les restructurations, la création de nouveaux services, le transfert de missions des douanes, la dématérialisation à outrance et le retour de certaines missions, comme l'expertise, ont des conséquences importantes sur l'évolution des missions et la dégradation des conditions de travail, alors qu'ils sont les interlocuteurs des professionnels et le premier maillon de la chaîne du contrôle fiscal.

De plus le NRP (Nouveau Réseau de Proximité), sous prétexte de moderniser et d'adapter le réseau de la DGFiP a entraîné de nombreuses fusions de services sur tout le territoire

À ces fusions, 10 Centres de Contact des Professionnels (CCPro) et 18 antennes extra-départementales ont été mis en place entre 2021 et 2024.

Alors que partout les agents et les agentes tirent la sonnette d'alarme, **Solidaires Finances Publiques**, première organisation syndicale de la DGFiP alerte sur la surcharge de travail et plus généralement la dégradation des conditions de travail dans ces services.

La dématérialisation des procédures : le guichet « unique » des formalités des entreprises, est active depuis le 1er janvier 2023.

Très prochainement, la mise en place de la facturation électronique va entraîner des impacts importants sur les services de gestion.

Et c'est sans compter l'abandon du portail public de facturation qui obligera les professionnels à payer cette nouvelle procédure : encore un recul du service public.

De plus, la nouvelle réorganisation de la sphère du contrôle fiscal entraîne le retour de certaines missions dans les SIE, comme par exemple le renforcement de la fonction « expertise » ou le contrôle sur pièces des professionnels, assurés jusque-là par les Pôles Contrôle Expertises (PCE). Si le retour de certaines tâches peut avoir une certaine cohérence, cela nécessite des moyens supplémentaires.



Solidaires Finances Publiques revendique

- l'arrêt des réformes qui cassent les chaînes de travail de la fiscalité des professionnels notamment le 1er maillon de la chaîne du contrôle fiscal (SIE) ;
- des moyens humains pour assurer notamment les charges supplémentaires (nombre de dossiers en augmentation) et les transferts de missions (Douanes...) ;
- des structures de plein exercice implantées au plus près des contribuables sur tout le territoire ;
- une formation à la hauteur des enjeux : en présentiel, pour les titulaires, les stagiaires et les contractuel-les .

RECOUVREMENT

L'unification du recouvrement des impôts et des taxes au sein de la DGFiP est avancée avec :

- le transfert du recouvrement des contributions directes de la DGDDI (direction générale des douanes et droits indirects), sans les moyens suffisants,
- l'extension de l'expérimentation du transfert du recouvrement forcé des créances des professionnels et des particuliers au sein des PRS.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, l'exercice de la mission du recouvrement n'est pas satisfaisant en l'absence de moyens humains, juridiques, informatiques et organisationnels adaptés. L'efficacité de la mission suppose de disposer rapidement d'informations actualisées sur le débiteur, que les services de gestion et de contrôle sont les mieux à même de fournir.

Solidaires Finances Publiques :

- combattra tous les projets néfastes à l'exercice de la mission de recouvrement ;
- réaffirme la nécessité pour la DGFiP de garder la maîtrise intégrale du recouvrement des impôts et taxes relevant de sa sphère
- exige le renforcement et la fluidification des liens entre services de gestion et de contrôle et celui en charge du recouvrement forcé ;
- exige qu'au-delà du recouvrement amiable, les premières poursuites contentieuses soient exercées dans les services de gestion.